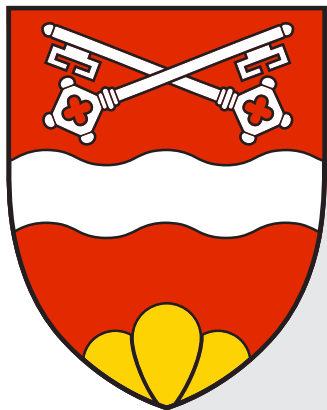




Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Chères lectrices et lecteurs,

Comment vous dire encore merci pour votre fidélité sans faille, votre enthousiasme et votre soutien au moment de la préparation du 100ème numéro de notre bulletin d'information paru pour le printemps. Cette nouvelle saison qui prend le relais a commencé par des consultations électorales majeures et des décisions locales non moins cruciales du Conseil communal. Les chavannus sont nombreux à poursuivre une carrière professionnelle et artistique hors de la Commune mais ils y résident et ne peuvent réellement plonger dans notre vie locale qu'en lisant ces feuilles jaunes (désormais blanches !) qui leur sont familières. Comme à l'accoutumée, ce bulletin se fait l'écho de ce que nous partageons : projets, festivités et petits gestes du quotidien qui font de Chavannes-de-Bogis un lieu de vie agréable, un espace géographique et humain qui sait célébrer ensemble la créativité, la convivialité et la diversité.

Les priorités mondiales demeurent préoccupantes. Le sommet du G7 ne nous en a donné qu'une petite idée ; le retour à la paix et le changement climatique en font partie. Un bel exemple de gestes simples que nous pouvons continuer à mener sur le front écologique est de trier sans relâche nos déchets, de poursuivre nos efforts en matière d'économies d'énergie, de mieux choisir nos modes de déplacement, etc .

La désormais incontournable fête de la musique, les marchés d'été, les spectacles, expositions, concerts et rencontres diverses sans compter la Coupe du monde de football, dont beaucoup d'entre nous raffolent, seront de belles occasions de traduire une joie de vivre certaine. La bonne nouvelle c'est que l'été ne fait que commencer, nous apportant ainsi son lot de paysages merveilleux, de mets et de boissons rafraichissantes mais aussi de défis que nous sommes prêts à accueillir. Attention en effet aux périodes de canicule durant lesquelles il faudra se protéger et s'hydrater plusieurs fois dans la journée. Ceci vaut en particulier pour nos seniors ainsi que les plus fragiles d'entre nous. Après ce numéro viendront les numéros 102, 103 et ainsi de suite. Les témoignages divers de tous ceux et celles qui ont pris part saison après saison à la rédaction de ce bulletin et qui figurent dans le numéro 100, démontrent combien il est exaltant de faire partie de cette aventure. Alors, joignez-vous à nous. C'est beaucoup de bonheur comparé aux quelques heures que vous y consacrerez dans l'année.

(suite en page 4)



CELA ARRIVERA DEMAIN

26 juin	Début des vacances scolaires
21 au 26 juillet	Paléo Festival
1 ^{er} août	Fête nationale à Chavannes-de-Bogis
17 août	Rentrée scolaire
20 septembre	La Chavannaise
27 septembre	Scrutin fédéral
24 octobre	Fête des monstres
7 novembre	Troc d'automne

L'été - 21 juin à 10h25



SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal - Élections communales
Page 3	1 ^{er} Août - VLS
Page 4	Hérisson
Page 5	Prairie fleurie
Page 6	Repair café Nyon et Gland - CGN
Page 7	Histoire de chat - Tour de France
Page 8	Taille des haies
Page 9	Archives – Tattes de Bogis
Page 10	Déco Pâques - Attelages
Page 11	Il y a 50 et 100 ans - Journée d'inclusion
Page 12	Du nouveau dans le Chavannus

CONSEIL COMMUNAL - 29 avril 2026

Préavis municipal N°01/26 : Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) et de son règlement. Ce plan a été adopté par le Conseil communal en décembre 2024, mais le Canton a formulé deux demandes de modifications. La première concerne d'éventuels travaux dans la zone « patrimoine archéologique » et la seconde consiste à limiter les surfaces commerciales de la zone douane à 2'500 m². La Commission ad hoc recommande d'accepter ces demandes qui n'impacteront en rien les activités futures dans ces zones.

Les Conseillers acceptent le préavis à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le préavis N°02 est retiré dans l'attente d'un complément d'information.

Le préavis municipal N°03/26 est ensuite présenté : demande de crédit de CHF 40'000.00 pour la climatisation des chambres de l'Auberge. Pour que les chambres, situées sous les toits, restent confortables lorsque les températures augmentent, trouver une solution est nécessaire. Le préavis propose l'installation d'une unité centrale installée sur la terrasse à l'étage du bâtiment, côté Jura, et d'une unité intérieure pour chacune des 5 chambres. La Commission des finances recommande d'accepter le préavis.

Au vote, **il est accepté** à l'unanimité moins 4 abstentions.

Préavis municipal N° 04/26 : Rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Il est de coutume que cette proposition soit présentée par la Municipalité sortante, en faveur de ceux qui vont lui succéder. La rétribution prévue pour le Syndic (poste à 50 %) et pour les Municipaux (postes à 30 à 50 %) est présentée, avec la rétribution pour les kilomètres effectués hors du district et l'acquisition du matériel informatique. La Commission des finances recommande d'accepter ces montants. En revanche, elle suggère que l'indemnité de départ soit de CHF 200.00 par année d'activité, et non CHF 500.00. Les Conseillers acceptent cet amendement.

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

ÉLECTIONS COMMUNALES (SECOND TOUR) - 29 mars 2026

Municipalité					
Elue			Non élus au 2e tour		
Nom	Prénom	Suffrages	Nom	Prénom	Suffrages
Desiderio Bianco	Stefania	112	Duraj	Drini	108
			Borella	Stéphane	67

Electeurs inscrits	830	
Bulletins rentrés	295	35,54%
Bulletins valables	290	

Syndic

Constatant qu'une seule personne était candidate, le Bureau électoral a proclamé M. Alain Barraud élu tacitement Syndic pour la législature 2026-2031.

SÉANCE D'ASSERMENTATION DES AUTORITÉS – 29 mai 2026

La séance d'assermentation des Autorités pour la législature 2026-2031 a eu lieu le 29 mai dernier à la Grande salle. Monsieur le Préfet Olivier Fargeon a présidé avec solennité la première partie de ce moment important de la vie politique communale. Il a rappelé la valeur de l'engagement que cela représentait, le devoir d'écoute d'avis divergents et la nécessité de prendre les décisions dans l'unique intérêt du bon fonctionnement de la Commune. Il a évoqué les règles de la collégialité pour la Municipalité et le devoir de comprendre les droits et devoirs, tant de l'exécutif que de l'organe délibérant.

Les membres présents du Conseil communal puis la Municipalité ont prêté serment. Mme Brigitte Girardin Haesler a été élue Présidente pour la première année de la législature. Mme Marie-Laure Bianconcini a été élue Secrétaire pour l'ensemble de cette législature. Différentes commissions permanentes du Conseil communal ont ensuite été élues sous la présidence de Mme Girardin Haesler.

Cette cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié, permettant à toutes et tous d'échanger et aux nouveaux élus de découvrir un peu leurs futurs collègues.



FÊTE NATIONALE - 1^{er} août

La Fête Nationale aura lieu cette année à Chavannes-de-Bogis. Comme le veut la tradition, les habitants de Bogis-Bossey y participeront également et nous espérons qu'une météo favorable soit de la partie afin que la fête soit belle.

Contrairement aux récentes éditions, la fête du 1^{er} août aura lieu le ... samedi 1^{er} août. Nous abandonnons (provisoirement) le 31 juillet, de manière à satisfaire les habitants pour lesquels il est impensable de festoyer et d'allumer un feu de joie à un autre moment que le jour officiel.

Tout le monde est attendu à partir de 18h30. Après une très courte partie officielle, une restauration de circonstance sera servie. Puis, le cortège aux lampions précédera l'allumage du feu, pour autant que le climat le permette ! Un bar sera ouvert et une animation musicale prolongera la fête jusqu'au bout de la nuit.

Venez nombreuses et breux.



RETOUR DES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE !

Région de Nyon a pu déployer une nouvelle offre de vélos en libre-service depuis le mois d'avril. Attendu depuis plusieurs mois suite à la fin du contrat avec Publibike, le choix de la Région pour couvrir la septantaine d'emplacements répartis sur seize communes du District s'est porté sur l'entreprise Voi Technology.

Cette société d'origine suédoise est actuellement implantée dans plusieurs villes en Suisse allemande et découvre le marché romand via cette nouvelle implantation. Elle propose 450 vélos, uniquement électriques. Pour l'instant, une seule station est disponible sur le territoire communal, à l'arrêt de bus 'Chavannes village', côté Jura.

Les premières semaines sont très positives et les utilisateurs se montrent très satisfaits du matériel proposé. Rien de tel qu'un essai pour découvrir ce nouveau service ! Toutes les informations se retrouvent sur regiondenyon.ch/mobilite/mobilite-active/velos-en-libre-service/.

Vive la mobilité douce !



UN NOUVEL HABITANT... QUI PIQUE !

L'été arrive à grand pas et comme chaque année de nouveaux petits habitants refont surface, en particulier un animal qui est devenu de plus en plus commun dans nos jardins, le hérisson.

En Suisse, le *Erinaceus Europaeus* ou plus communément appelé le hérisson commun est une espèce protégée. On le retrouve dans nos jardins, les parcs et les vergers.

Ce petit mammifère passe les journées chaudes d'été caché à l'abri des regards sous des haies, dans des tas de feuilles pour se protéger des prédateurs.

Et la nuit c'est la fête! Le hérisson pointe le bout de son nez.

Il chasse des insectes, des vers de terre et d'autres gourmandises. Ce petit insectivore est un bio-indicateur qui reflète la santé de l'environnement local. Si l'hérisson est là, cela signifie qu'il a assez de nourriture et que l'environnement est sain. Il régule aussi l'écosystème et les espèces d'insectes invasives qui peuvent détruire nos potagers ou certaines cultures grâce à son appétit particulièrement vorace.

Malgré son apparence épineuse, cette petite boule reste un animal assez fragile et sensible à son environnement.

La période de mai à août est ce qu'on appelle, « le carrousel des hérissons ». C'est le moment pendant lequel cette petite boule de piques se reproduit mais aussi où il est le plus actif. En effet, ces petits bruits au fond de votre jardin sont souvent le signe qu'un nouveau petit voisin a élu domicile.

Que faire si vous venez à sa rencontre la nuit ?

En pratique rien, le hérisson est un animal sauvage solitaire qui est très facilement stressé par les bruits ou la lumière. Si possible, rentrez votre chien ou votre chat car malgré son apparence mignonne, le hérisson sait se défendre des petits curieux. Laissez le partir et vaguer à ses occupations, il a un agenda nocturne très chargé.



Et si vous le voyez en pleine journée ?

Normalement il n'est pas censé être visible. Si vous le remarquez immobile, vous semblant blessé dans un endroit dégagé c'est qu'il est probablement en mauvaise posture.

Que faire ?

- Munissez-vous de gants pour le mettre à l'abri dans une boîte en carton avec des couvertures, du papier ménager ou un vieux tissu.
- Gardez-le bien au chaud. Quand un hérisson est malade ou blessé, il tombe souvent dans un état d'hypothermie et a besoin d'être réchauffé même en plein été.
- Ne lui donnez rien à manger néanmoins vous pouvez lui faire boire un peu d'eau (surtout pas de lait !).
- Appelez tout de suite l'association suisse Pro Igel au 0800 070 080 ou le zoo La Garenne au 022 366 11 14 qui pourront vous renseigner sur les étapes à entreprendre.

Adopter les bons réflexes permet de protéger ce petit glouton qui reste un maillon important de l'écosystème de nos jardins.

Alors cet été, tendez l'oreille, si vous entendez de drôles de bruits de pas ou des petits grognements mystérieux au fond de votre pelouse c'est peut-être le signe qu'un nouveau petit habitant est heureux chez vous.

Drini Duraj

Source images : www.pro-igel.ch auteure Manuela Gautschi



ÉDITORIAL - SUITE ET FIN



La rédaction vous souhaite de bonnes vacances d'été ainsi qu'une bonne rentrée pour les plus jeunes. Une pensée toute particulière à ceux qui sauteront le pas de la crèche vers l'école et tous ceux qui changeront de classe ou d'école avec quelques appréhensions qui seront vite dissipées par l'apport de nouvelles amitiés dont certaines dureront toute la vie. N'est-ce pas là une belle perspective ? N'oublions surtout pas non plus tous ceux et celles qui reprendront la route du travail ou qui commencent un nouvel emploi. Bon courage à tous et à toutes et que vos efforts soient récompensés.

Sur ce, bon été et bonne rentrée.

La rédaction

ET SI NOUS PLANTIONS UNE PRAIRIE FLEURIE ?

Dans le cadre de son Plan Energie et Climat Communal (PECC), Chavannes-de-Bogis met en place différentes mesures visant à favoriser la biodiversité sur son territoire. La plantation d'une prairie fleurie va dans ce sens et se veut incitative pour des initiatives similaires au niveau privé. Chacune et chacun, disposant d'un espace de verdure ou d'un balcon peut, à son échelle, aider la Nature.

La mise en place d'une prairie fleurie est un travail de longue haleine, qui peut s'étendre sur trois à quatre ans avant d'obtenir le résultat espéré. Certaines remarques ont déjà été formulées à propos de l'espace choisi, proche de l'église. Il est vrai, aux yeux de plusieurs habitants, que l'aspect « propre en ordre » d'un pré régulièrement tondu pourrait mieux mettre en valeur l'esthétique de l'église. Certaines réflexions seront menées sur l'avenir de cette opération. Il est en revanche certain que d'autres espaces communaux seront transformés dans un avenir proche en prairies fleuries afin de redonner des surfaces de vie à la biodiversité qui en a bien besoin.



Quelle que soit l'heure,
il y a une **ligne** pour
vous ramener!

En savoir plus:
regiondenyon.ch/offre-nocturne



QU'EST-CE QU'UN REPAIR CAFÉ

Vous voulez consommer moins, mieux et plus éco-responsable ? Au lieu de jeter, donnez une 2ème vie à vos objets et rendez-vous dans un « REPAIR CAFE ».

Une équipe de bénévoles réparent les appareils suivants :

Électroménagers, aspirateurs, micro-ondes, lampes, horloges, radios, petites électroniques, chaînes audio, lecteurs CD-DVD, parapluie, jouets vêtements, textiles, machines à coudre.

Ils procèdent également à des travaux de couture et dispensent des cours d'initiation à la machine à coudre (avec votre machine).

Si le cœur vous en dit, partagez un moment convivial en participant à la réparation de votre objet avec l'aide des bénévoles réparateurs et autour d'un café.

Où se trouvent ces REPAIR CAFE sur la Côte ?

À Nyon,	route du Stand 11,
À Prangins,	La Place 2,
À Gland,	Chemin de la Serine 1

À quelles dates ?

Nyon	26 septembre 2026, 12 décembre 2026
Prangins	29 août 2026, 21 novembre 2026
Gland	20 juin 2026, 24 octobre 2026.

Horaire ?

De 11h00 à 16h00

Informations pratiques :

Un seul objet par famille!

Malheureusement, les machines à café et les imprimantes ne sont plus réparées dans les REPAIR CAFE.

Avant de vous y rendre, vous devez vous inscrire à l'adresse info@repaircafe-lacote.ch ou par téléphone, SMS ou WhatsApp au 079 272 52 20.

En cas d'intérêt, vous trouverez toutes ces informations sur le site Repair Café la Côte :

<https://www.repair-cafe.ch/repaircafe/rc/c/>



VENTE DE CARTES CGN - C'EST LA SAISON !

Venez chercher votre carte CGN à un tarif intéressant au Greffe communal.

La saison estivale est bel et bien là, et avec elle, des envies de grand air et de fraîcheur. Plusieurs résidents ont d'ailleurs déjà profité de cette offre de la Commune pour s'accorder une sortie sur le lac, et un certain nombre de cartes ont ainsi été vendues.

Pour rappel :

Les habitantes et habitants de la Commune ont à disposition deux cartes journalières CGN pour la navigation sur le Léman, en 2ème classe au prix de CHF 20.- l'unité (au lieu de CHF 52.- au plein tarif public). L'offre est réservée exclusivement aux résidents de la Commune.

Comment les utiliser ? Les titres de transport obtenus sont à échanger contre une carte journalière aux guichets de la CGN ou directement à bord des bateaux, à l'exception des week-ends de juillet et d'août.



UN CHAT DANS LE MOTEUR

Tout le monde se souvient d'histoires d'animaux domestiques que l'on croyait perdus et qui sont réapparus chez leurs maîtres à la suite d'exploits qui laissent souvent pantois. Plusieurs d'entre vous savent ce que c'est pour l'avoir vécu et se souviennent de la joie qu'ils ont ressentie après l'angoisse de l'attente du retour inespéré de ce membre à part entière de leur famille.

De ce point de vue l'histoire qui suit n'est pas originale, quoique.

L'hiver dernier, à l'occasion des fêtes de fin d'année, Moka, s'en est allée en vacances dans le sud du Portugal avec sa famille. Moka est une chatte dont le nom n'est pas sans rappeler la couleur de son pelage. Après quelques jours mémorables de repos et de balades ensoleillées, celle-ci disparut la veille du retour. Les tentatives frénétiques de la famille pour la retrouver restèrent vaines et il fallait, la mort dans l'âme, rentrer sans elle. Mais où donc était-elle passée? Le chemin du retour ne fût pas des plus gais. L'ambiance morose dans la voiture se transforma très vite en un lourd silence coupable et inquiet à mesure que les kilomètres avalés éloignaient Moka d'une famille littéralement endeuillée.

Une escale d'une nuit en Espagne sur le chemin de retour ne réussit pas à les consoler. Vider le coffre de la voiture en arrivant à bon port après 2000 Km de route fût l'ultime épisode douloureux.

Quelle ne fût donc pas la surprise des enfants de voir Moka déambuler nonchalamment comme savent le faire les chats dans le jardin familial le lendemain matin. Après des effusions de joie que seules les personnes ayant vécu pareilles retrouvailles peuvent imaginer, une question fit place à toutes les interrogations des jours précédents ; Comment Moka a-t-elle réalisé cet exploit ?

La réponse, aussi insolite qu'elle soit, est la suivante : Elle a selon toute vraisemblance parcouru 2000 Km dans le moteur de la voiture.

Généralement, les animaux domestiques voyagent dans l'habitacle d'une voiture, d'un train, d'un bus, d'un bateau ou encore dans la soute aménagée d'un avion. Mais voyager dans le moteur d'un véhicule, bien qu'électrique, on aura tout vu !!!!

S'il y avait une leçon à retenir de cette histoire saugrenue ce pourrait être celle-là : Ne perdez jamais espoir.



Alice Ouedraogo

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE FÉMININ DANS NOTRE VILLAGE - 2 AOÛT 2026



Après quelques éditions dans les années 80, le Tour de France Femmes est reparti sur de nouvelles bases, plus professionnelles, en 2022. Il en est à sa 5e édition, dont le départ sera donné à Lausanne le 1er août. Le lendemain, dimanche 2 août, la 2e étape reliera Aigle à Genève et passera par Chavannes-de-Bogis durant l'après-midi. Les coureuses seront bien évidemment précédées par la bigarrée caravane publicitaire du Tour de France. Pour des raisons évidentes de sécurité, la traversée du village ainsi que la jonction autoroutière seront fermées à la circulation durant plus de deux heures, de 15h30 à 18h00 environ. De plus amples informations seront disponibles sur le site internet de notre Commune.

Amies et amis des deux-roues, venez encourager ces spécialistes de la petite reine, horaire de passage dans notre village entre 17h20 et 17h40, la caravane publicitaire étant attendue aux environs de 16h20 !

TAILLE ET ENTRETIEN DES HAIES

Rappel du règlement et des articles parus dans notre journal Le Chavannus n° 77 (été 2020) et n° 88 (printemps 2023) :

La loi exige qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies soient émondées et les arbres élagués :

RÈGLEMENT d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (extrait RLrou 725.01.1 et code rural et foncier (211.41) :

Murs, clôtures, plantations

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route. Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- a. 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- b. 2 mètres dans les autres cas.

Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

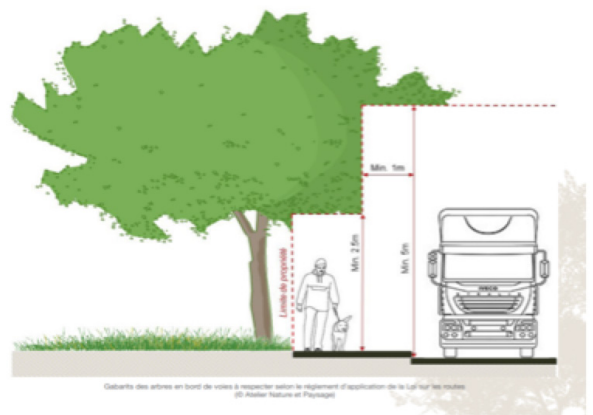
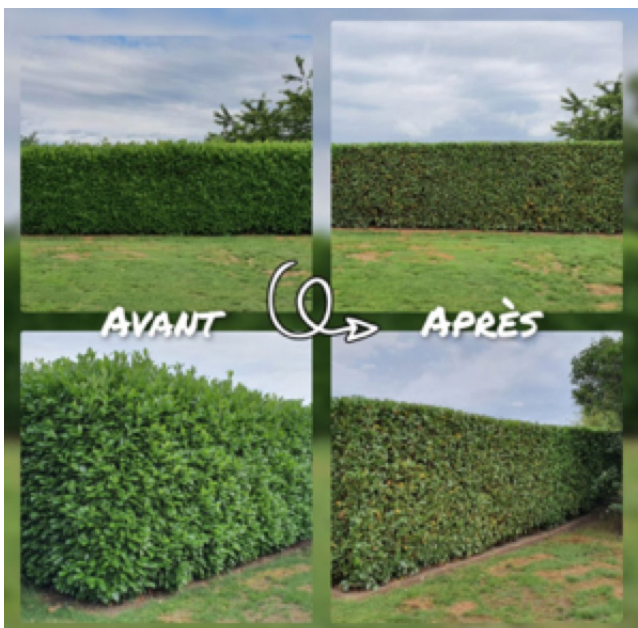
Et l'article 29 de notre Règlement communal de Police (2010) précise que ces travaux doivent être entrepris avant le 31 août de chaque année :

Les arbres, arbustes, haies, etc. plantés dans les propriétés bordières doivent être taillés avant le 31 août de chaque année dernier délai, de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros de maisons ou les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons. Cet article est notamment soumis au Code rural et foncier ainsi qu'à la Loi sur les routes.

Nous devons malheureusement constater que cette réglementation est très mal suivie et pose problème à certains endroits, notamment pour les piétons qui doivent marcher sur la route car les trottoirs sont envahis par les branches des haies non ou mal entretenues.

Dorénavant, les contrôles s'intensifieront dès l'automne 2026 et la Commune fera effectuer les tailles des haies non conformes aux frais des propriétaires sans autre sommation. La règle qui prévaut est la taille verticale des haies aux limites de propriété. Les trottoirs doivent être dégagés de toute entrave tout au long de l'année afin de ne pas gêner les piétons et éviter tout risque accidentogène.

Taillons haies et arbres et entretenons-les tout au long de l'année !



C'est quand même plus agréable à regarder et plus sûr pour les usagers des routes et chemins.

VISITE DES ARCHIVES COMMUNALES

Le 29 avril dernier, les conseillères et conseillers communaux ont pu profiter de l'occasion rarissime de visiter les archives communales. Le local, mis aux normes il y a quelques années, est désormais maintenu à une température et une hygrométrie adaptées aux conditions de conservations optimales de nos archives.

La société Pro-Archives SA est en charge du suivi de nos archives (voir Chavannus n° 100). Par la voix de son directeur, M. Vincent Guillot, elle a présenté le travail de l'archiviste et, surtout, quelques très anciens documents de valeur historique comme le plan exceptionnel de 1747 ou les très anciens registres des procès-verbaux communaux.



PROJET DE DÉCHARGE DE TERRE - LES TATTES DE BOGIS

La Municipalité a récemment reçu des informations sur le suivi du projet de décharge des Tattes de Bogis. L'examen préalable auprès des services cantonaux s'est terminé ce printemps et il leur est apparu nécessaire de redimensionner ce projet.

Les différentes versions évoquées depuis quelques années ne sont plus d'actualité. La surface de la décharge sera réduite et ne concernera plus territorialement notre commune. Tout sera situé sur Commugny et le volume total de matériaux sera réduit d'environ 50%. Il n'est pas encore établi si l'exploitation du site sera de 5 ans au lieu de 10 ans ou si le nombre de camions sera divisé par deux durant la période initialement prévue.

Ce redimensionnement représente une modification majeure du projet et doit dès lors traverser un nouvel examen préalable dans les services du Canton avec un retour prévu à la fin de l'année ou au début de 2027.

La Municipalité reste opposée à ce projet et concentre son attention à la problématique du passage des camions, de leurs itinéraires et de leurs horaires, afin que les impacts sur les mobilités soient anticipés au mieux.

DÉCORATIONS DE PÂQUES

Une nouvelle fois, la Société de Développement a embelli le Village par ses décorations durant la période de Pâques. Que ce soit sur les fontaines ou près de la Salle communale, de belles figurines multicolores ont marqué l'arrivée du printemps. La Municipalité remercie chaleureusement les membres de la SDC pour la qualité et l'originalité de leur travail ainsi que pour l'énergie qu'ils y consacrent !



La Grande Coudre
CELIGNY26
Championnat Suisse d'attelage

Céligny accueille l'élite de l'attelage suisse fin août

Du 28 au 30 août 2026, le site de la Grande Coudre à Céligny accueillera les Championnats suisses d'attelage, un événement sportif d'envergure nationale. Pendant trois jours, passionnés et curieux pourront découvrir cette discipline spectaculaire qui allie précision, endurance et parfaite entente entre le meneur et ses chevaux.

L'attelage se pratique avec un, deux ou quatre poneys ou chevaux. Les concurrents s'affronteront lors de trois épreuves :

- Vendredi 28 août : Dressage – une épreuve de précision où élégance, contrôle et synchronisation sont essentiels.
- Samedi 29 août : Marathon – temps fort du week-end, cette épreuve spectaculaire met à l'épreuve la vitesse, l'endurance et l'agilité des équipages sur un parcours jalonné d'obstacles.
- Dimanche 30 août : Maniabilité et remise des prix – dernière étape décisive avant la cérémonie de clôture.

Au-delà de la compétition, l'événement se veut convivial et ouvert à tous. Les visiteurs profiteront de stands, d'une cantine tenue par le traiteur Gilles Pradervand avec restauration et rafraîchissements tout au long de la journée, ainsi que d'une soirée rock le samedi dès 20h animée par le groupe Les Blattes. Les Championnats suisses d'attelage 2026 promettent un week-end riche en émotions, entre performances sportives et moments de partage.

Entrée libre. Toutes les informations détaillées, y compris les horaires, sont disponibles sur les réseaux sociaux de l'événement.

C'ÉTAIT HIER – IL Y A 50 ANS

Municipalité du 6 avril 1976

- Une clef de la Salle de Municipalité est remise à M. Victor Pfyffer, nouveau Municipal.

Municipalité du 27 avril 1976

- Le gazon sera enlevé une fois par semaine, par l'employé communal. Il devra être placé, non mouillé, dans des sacs en plastic et un émolument de 50 centimes sera perçu par sac.

Municipalité du 8 juin 1976

- Un manque d'eau a été constaté ce jour dans tout le village. Le débit des sources n'est que de 400 l./min. et le réservoir de la Follette était vide. Arrêt de tous les arrosages et contrôle du niveau le lendemain matin.
- Un mouvement émanant des milieux médicaux et du Bureau pour la prévention des accidents demande que la limitation de vitesse dans les localités soit abaissée de 60 km/h. à 50 km/h.

Conseil général du 16 juin 1976

- Les comptes 1975 sont approuvés à l'unanimité.
- Il est demandé que le greffe soit ouvert un matin et deux après-midi au lieu du contraire actuellement.

Municipalité du 29 juin 1976

- Le Relais de Chavannes pourra agrandir la salle du restaurant à 40 places.
- Le plan d'extension partiel de la douane pourra être mis à l'enquête publique et passera au Conseil général.

C'ÉTAIT AVANT-HIER – IL Y A 100 ANS

Municipalité du 20 mars 1926

- Les poules et autres oiseaux de basse-cour doivent être enfermés à partir du 1er avril.

Municipalité du 5 juin 1926

- M. Magnin est preneur de l'herbe des chemins du Cimetière et des Iles pour 5 francs. M. Divorne nettoiera le reste des chemins communaux pour 1 franc.

C'ÉTAIT JADIS – IL Y A 150 ANS

Assemblée générale de Commune du 5 janvier 1876

- L'assemblée est convoquée pour la repourvue des places de garde-champêtre et de taupier.
- Il sera accordé au garde-champêtre 1.30 franc par délit commis dans les forêts et 60 centimes pour celui commis dans les campagnes. A l'unanimité des 12 voix, M. Henri Charbonnet est élu.
- Le salaire annuel du taupier est de 100 francs. M. Jacques Ziorgen est élu par 12 voix également.



le liseur d'encre passées

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES EXCLUSIONS



Le 17 mai dernier a eu lieu la Journée Internationale de lutte contre l'Homophobie, la Lesbophobie, la Biphobie et la Transphobie (IDAHOBIT). A cette occasion, le drapeau arc-en-ciel a été hissé devant la salle communale. En 2025, 28 communes ainsi que le Conseil d'Etat vaudois se sont associés à cette manifestation.

IL Y A DU NOUVEAU DANS LE CHAVANNUS

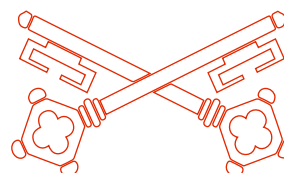
Notre journal a déjà fêté sa 100ème édition et, à cette occasion, la rédaction souhaite apporter un vent de fraîcheur.

Nouvelle couleur, nouvelle charte graphique, mise en page dynamisée et interactive, ainsi que d'autres nouveautés non encore imaginées ... Ouvrez l'œil dans les prochaines éditions. Ne vous étonnez pas que votre journal décide très bientôt de faire peau neuve !

De plus, nous avons aussi besoin de vos avis et de votre aide pour enrichir le contenu des futures parutions. C'est pour cela que nous vous invitons à partager vos réactions, vos commentaires, vos idées ou vos coups de gueule sur l'adresse courriel du journal : lechavannus@chavannes-de-bogis.ch

Au plaisir de vous lire ...

L'équipe du Chavannus



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont également participé à l'élaboration de ce numéro :

- Alice Ouedraogo
- Drini Duraj
- Geneviève Thévoz
- L'Administration communale
- Michael Muller, Alain Barraud

Mise en page : Sandra Bornet

Tirage : 670 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'automne - 23 septembre à 2h06

Contact : lechavannus@chavannes-de-bogis.ch

Le prochain numéro paraîtra au début de l'automne.

Délai pour vos articles et réactions : 15 août 2026